

Pôles économiques

LE PLAN CANTONAL DES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Dans une optique de développement durable, le plan cantonal des pôles de développement a voulu concilier les impératifs de la relance économique avec ceux de l'aménagement du territoire.

La stratégie économique cantonale visait en même temps à renforcer des secteurs de pointe à fort effet d'entraînement et à préserver le tissu économique diversifié qui fait la vitalité du canton. Dans cette perspective, la promotion des sites les plus attractifs permettait d'escompter des résultats significatifs et rapides. L'aménagement du territoire préconisait des implantations d'activités centrales, proches des noeuds des réseaux de transport et respectueuses de l'environnement. Cet objectif était convergent avec celui du développement économique.



Source: Etat de vaud
«Plan cantonal des pôles de développement»

Nelly Wenger Associates

CONDUITE STRATÉGIQUE DE PROJETS COMPLEXES
STRATEGIC MANAGEMENT OF COMPLEX PROJECTS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ECONOMIE

Pour assurer les meilleures chances de réussite, le plan cantonal des pôles remplit quatre conditions :

des pôles de qualité

Une étude économique et d'aménagement du territoire a identifié 19 pôles de développement présentant les qualités requises pour séduire les entreprises – sollicitées par des offres alléchantes de bien d'autres villes et régions du monde. Une approche plus précise a conduit à retenir un petit nombre de sites particulièrement stratégiques qui, réunissant les meilleures chances de succès rapides, bénéficiaient d'un soutien renforcé du canton.

une offre variée de terrains immédiatement disponibles

L'étude a mis en évidence les obstacles juridiques et fonciers à l'utilisation des sites et élaboré les moyens de les surmonter. La réflexion s'est traduite au niveau de l'Etat par la modification de plusieurs lois relatives à l'aménagement, à l'équipement et aux améliorations foncières. Les terrains ont été planifiés, pré-équipés et rendus immédiatement disponibles pour l'accueil de nouvelles entreprises.

des mesures financières et fiscales

Par rapport à la surenchère d'avantages offerts par certaines régions du monde, les possibilités du canton de Vaud sont limitées. Mais des mesures incitatives propres aux pôles ont été mises au point, qui complètent les diverses mesures de soutien économiques préexistantes. Le regroupement de leur gestion auprès d'un seul organisme de l'Etat a facilité leur application.

une promotion efficace

Dans le cadre de sa promotion économique pour ces nouveaux pôles, l'accent a été mis sur les secteurs de pointe déjà établis dans le canton – entreprises innovantes, organismes de recherche, grands prestataires de services – qui sont susceptibles d'attirer de nouvelles implantations de premier rang mondial et de mobiliser leurs propres réseaux de contacts internationaux au service de l'intérêt cantonal.

Nelly Wenger Associates

CONDUITE STRATÉGIQUE DE PROJETS COMPLEXES
STRATEGIC MANAGEMENT OF COMPLEX PROJECTS

5 GROUPES DE MESURES

L'effort cantonal en faveur des pôles de développement économique se traduit par cinq groupes de mesures de soutien renforçant la disponibilité et l'attrait des sites d'activités.

Mesures d'aménagement du territoire

Lorsqu'une entreprise s'intéresse à un terrain, tout doit être prêt pour l'accueillir dans des conditions claires et conformes à l'intérêt général. Or, dans certains sites d'activités, cette condition était loin d'être remplie : zone inadaptée, planification désuète, procédures trop longues et incertaines, équipements non planifiés, etc. Ces problèmes étaient totalement dissuasifs pour un agent économique et ils devaient impérativement être réglés à l'avance. Le soutien technique, voire financier de l'Etat s'est appliqué à :

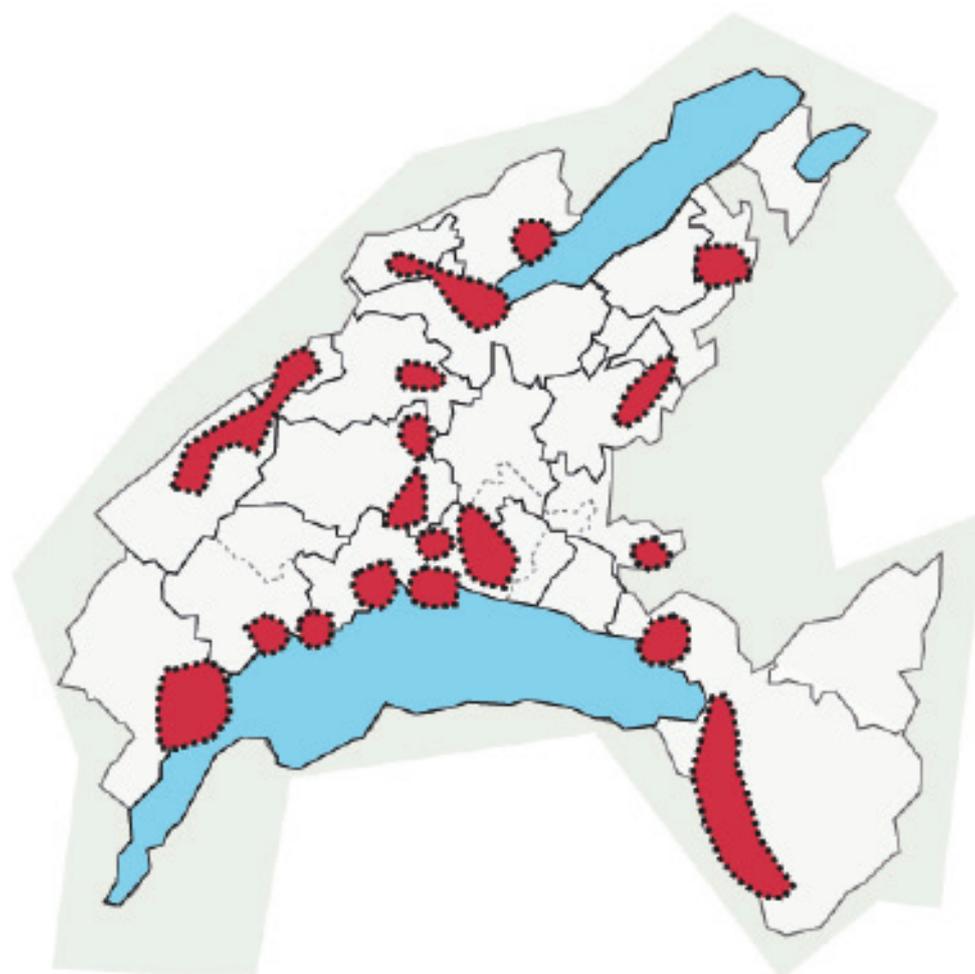
- l'introduction d'un nouveau genre de réglementation plus rapide et plus souple qui a été mise au point pour les sites de développement
- la possibilité de reconnaître d'intérêt public une aire d'activités dans un pôle
- dans certains cas, le soutien financier à l'équipement en partenariat avec les communes et les propriétaires.

Mesures foncières

L'amélioration et la mise en disponibilité foncières sont les préalables à la promotion économique, plus efficace si elle peut offrir des terrains immédiatement utilisables par des entreprises. L'Etat intervient par trois mesures :

- procédures d'améliorations foncières accélérées et simplifiées,
- mise en disponibilité des terrains par l'encouragement aux achats publics, au contrat de superficie et mesure d'incitation à la vente,
- dans certains cas, soutien financier à l'acquisition des droits réels, servitudes, préemptions.

LES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT
D'IMPORTANCE CANTONALE



Source: État de vaud
«Plan cantonal des pôles de développement»

Nelly Wenger Associates

CONDUITE STRATÉGIQUE DE PROJETS COMPLEXES
STRATEGIC MANAGEMENT OF COMPLEX PROJECTS

contact

info@
www.

nellywengerassociates.com
nellywengerassociates.com

Nelly Wenger Associates

CONDUITE STRATÉGIQUE DE PROJETS COMPLEXES
STRATEGIC MANAGEMENT OF COMPLEX PROJECTS